Copie certifiée conforme

Laurent Cunin
Directeur général

FIMATEX SA
Société anonyme
au capital de 46 800 000 francs
Siège social : 50, boulevard Haussmann
PARIS (75009)
351 058 151 PARIS

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 21 AOUT 1998

L'an mil neuf cent quatre vingt dix huit, et le 21 Août 1998, à 11 heures 30, les actionnaires de la société se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au 50, boulevard Haussmann 75009 Paris, sur convocation faite par le Conseil d'administration.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Le Cabinet Cauvin, Angleys, Saint Pierre, Commissaire aux comptes, est absent et excusé.

En l'absence de Monsieur Vincent TAUPIN, les actionnaires ont élu parmi eux Monsieur Laurent CUNIN pour présider la séance.

La SOCIETE GENERALE, représentée par Monsieur Christophe MIANNE et FIMAT INTERNATIONAL Banque SA, représentée par Monsieur Brian KAYE, les deux actionnaires, présents et acceptants, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Olivier de MONTETY est choisi comme Secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent plus du quart des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau les statuts de la société, la feuille de présence à l'assemblée, ainsi que les pièces qui ont été tenues à la disposition des actionnaire à savoir : la liste des actionnaires, les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires ainsi que les formulaires de vote par correspondance, les copies des lettres de convocation, le rapport du Conseil d'administration, le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Puis, le Président déclare que le rapport du conseil d'administration, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Laurent Cunin — Brian Kaye — Christophe Mianne — Olivier de Montety

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification de la nomination par cooptation d'un administrateur,
- Nomination d'un administrateur,
- Questions diverses.

Le Président donne lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration. Puis, il fait donner lecture des rapports des Commissaires aux comptes.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.
Personne ne demande la parole.

Le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie la nomination, faite à titre provisoire par le conseil d'administration lors de sa séance du 24 Juillet 1998, de :

- Monsieur Vincent TAUPIN demeurant au 24 Walpole Street London SW34QS - UK

en qualité de nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Brian KAYE pour une durée égale à celle du mandat d'administrateur de Monsieur Brian KAYE à savoir jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer :

- Monsieur Laurent Cunin demeurant 3, cours Paul Géraldy 77144 Montévrain

en qualité de nouvel administrateur pour une durée de 6 années, qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs à son Président à l'effet de mettre en œuvre les décisions qui précèdent et d'effectuer toutes formalités qui seront nécessaires.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président Laurent Cunin

Les Scrutateurs

Brian KAYE

Le Secrétaire Olivier de Montety

Christian Nianng

copie certifiée conforme

L. Ainin
directeur général

FIMATEX SA
Société anonyme
au capital de 46 800 000 francs
Siège social : 50, boulevard Haussmann
PARIS (75009)
351 058 151 RCS PARIS

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 JUILLET 1998

L'an mil neuf cent quatre vingt dix huit, et le 24 Juillet, à 11H00, le conseil d'administration s'est réuni, au 50 boulevard Haussmann 75009 PARIS, sur convocation de son Président.

Sont présents :
Monsieur Brian KAYE,
FIMAT BANQUE, représentée par Monsieur Brian KAYE,
FIMAT SNC, représentée par Monsieur François DEFFERRIERE,
SOCIETE GENERALE, représentée par Monsieur Christophe MIANNE.

Monsieur Geoffrey de BEAUREGARD est absent et excusé.

En conséquence, Monsieur Brian KAYE, président du conseil d'administration constate que les administrateurs présents réunissent la moitié au moins des membres en fonction et que le Conseil peut valablement délibérer.

Après lecture, le procès verbal de la dernière réunion du Conseil est adopté à l'unanimité.
Puis, le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur les questions suivantes figurant à l'ordre du jour :

- cession de deux actions,
- nomination par cooptation d'un administrateur,
- démission et remplacement du Président Directeur Général,
- démission et nomination du Directeur Général,
- notification du changement de représentants permanents de deux administrateurs,
- nomination du contrôleur interne,
- présentation du rapport demandé par la Commission Bancaire conformément au règlement 97-02,
- convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Brian KAYE

Christophe Mianne

CESSION DE DEUX ACTIONS

Conformément à l'article 8 des statuts, les cessions d'actions sont libres lorsqu'elles ont lieu au bénéfice de toute personne devant exercer les fonctions d'administrateur. Par conséquent, le Président informe le conseil que FIMAT International Banque SA a décidé de céder une action à Monsieur Vincent TAUPIN qui accepte et à Monsieur Laurent CUNIN qui accepte.

NOMINATION PAR COOPTATION D'UN ADMINISTRATEUR

Le Président expose que, en raison de sa propre démission, un siège d'administrateur est rendu vacant.
Le nombre d'administrateurs encore en fonction restant supérieur au minimum légal, il propose au conseil de procéder à une nomination provisoire par cooptation.
Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, décide de nommer, à titre provisoire, en remplacement de Monsieur Brian KAYE et sous réserve de ratification par la plus prochaine Assemblée Générale :

- Monsieur Vincent TAUPIN demeurant au 24 Walpole Street, London SW34QS - UK

pour une durée égale à celle du mandat d'administrateur de son prédécesseur soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui approuvera les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2003.

DEMISSION ET REMPLACEMENT DU PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL

Le conseil accepte la démission de Monsieur Brian KAYE, président directeur général, et le remercie pour la clarté et la franchise avec lesquels il a conduit le conseil au cours de sa présidence.

Le conseil procède ensuite à la nomination du nouveau Président. L'ensemble des administrateurs a, la voix de Monsieur Vincent TAUPIN exceptée, nommé aux fonctions de Président, Monsieur Vincent TAUPIN pour une durée égale à son mandat d'administrateur soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2003.

Sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires ainsi que des pouvoirs qu'elle réserve spécialement au conseil d'administration, le président directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Il peut en outre déléguer une partie de ses pouvoirs, mais seulement pour une durée limitée.

La Banque de France sera informée du changement de président directeur général.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEMISSION ET NOMINATION DU DIRECTEUR GENERAL

Le Conseil prend acte de la démission de Monsieur Vincent TAUPIN de son poste de Directeur Général. Sur la proposition de son Président, le conseil désigne Monsieur Laurent CUNIN demeurant au 3, cours Paul Géraldy 77144 Montévrain, en qualité de Directeur Général, pour une durée de 6 ans soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2004.

Le Conseil décide de nommer Monsieur Laurent CUNIN en qualité de dirigeant responsable au sens de l'article 17 de la loi du 24 Janvier 1984, dite « loi bancaire ».

Brian Kaye

Christophe Nicaise

Sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires ainsi que des pouvoirs qu'elle réserve spécialement au conseil d'administration, et dans la limite de l'objet social, Monsieur Laurent CUNIN est investi des mêmes pouvoirs que le Président du conseil d'administration pour agir en toutes circonstances au nom et pour le compte de la société.

CHANGEMENT DE REPRESENTANTS PERMANENTS

Le Conseil est averti du changement de représentants permanents de deux administrateurs : FIMAT INTERNATIONAL Banque SA (FIMAT Banque) et FINANCIERE DES MARCHES A TERME (FIMAT SNC) :

- Monsieur Brian KAYE est désigné à la place de Monsieur François DEFFERRIERE en qualité de représentant permanent de FIMAT Banque ;
- Monsieur François DEFFERRIERE est désigné à la place de Monsieur Vincent TAUPIN en qualité de représentant permanent de FIMAT SNC.

NOMINATION DU CONTROLEUR INTERNE

Conformément à l'article 8 du règlement CRBF 97-02 du 21 février 1997 relatif au contrôle interne des établissements de crédit, chaque établissement de crédit doit désigner un responsable chargé de veiller à la cohérence et à l'efficacité du contrôle interne.
Le Président propose de nommer dans ces fonctions, Monsieur Régis LAVERGNE qui sera contrôleur interne du Groupe FIMAT. Il devra respecter les dispositions édictées par le CRBF sur cette fonction et notamment rédiger le rapport annuel relatif au Groupe FIMAT et le transmettre à la Société Générale. En effet, dans la mesure où FIMATEX est surveillée sur une base consolidée, le rapport annuel correspond à celui du groupe FIMAT conformément à l'article 43 du règlement CRBF précité.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

PRESENTATION DU RAPPORT DEMANDE PAR LA COMMISSION BANCAIRE CONFORMEMENT AU REGLEMENT 97-02

Le Président présente au conseil le rapport relatif aux activités de FIMATEX. Ce rapport sera transmis à la Société Générale pour présentation à la Commission bancaire.

CONVOCATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Le Conseil décide de convoquer les actionnaires en Assemblée Générale Ordinaire, le 21 Août 1998 à 11 heures 30 au 50, boulevard Haussmann 75009 Paris à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- la ratification de la nomination par cooptation d'un administrateur,
- la nomination d'un administrateur.

RAPPORT - RESOLUTIONS

Le Conseil arrête ensuite les termes des rapports qu'il présentera aux assemblées, ainsi que le texte des résolutions qui seront proposées au vote des actionnaires. Un exemplaire de ces rapports sera mis à la disposition des Commissaires aux comptes dans les plus courts délais.

COMMUNICATION AUX ACTIONNAIRES

Le Conseil charge son Président de prendre toutes mesures utiles en vue de permettre aux actionnaires d'exercer leur droit de communication des documents et renseignements relatifs aux prochaines assemblées dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un autre administrateur.

Le Président Brian Kaye

Un administrateur Christophe Nianne